



INSPECTION ASN / CLI
DU 02 JUILLET 2013

« AGRESSIONS CLIMATIQUES
– GRAND CHAUD »

Centrale de Belleville-sur-Loire

Présentation CLI – 20 septembre 2013



1. OBJECTIF DE L'INSPECTION

- Contrôler l'organisation du CNPE en matière de prévention des agressions climatiques de type grand chaud (phase de Mai à Septembre)



2. LES CONSTATS DES INSPECTEURS DE L'ASN

- Une organisation basée sur une documentation claire, autoportante, autosuffisante et opérationnelle
- Cette documentation :
 - ✓ décrit de manière précise les spécificités du site
 - ✓ définit également de façon satisfaisante l'articulation et la synergie des obligations locales.
 - ✓ traduit correctement les exigences figurant dans la consigne nationale « grand chaud ».
Ces exigences sont globalement respectées.
- Quelques écarts documentaires relevant de difficultés d'interprétations qui ont fait l'objet de demandes.



3. LA VISITE TERRAIN

- Constat du bon état général des installations
- Les parades sont installées et prêtes à fonctionner en cas de besoin.
- La température ambiante dans les locaux électriques du bâtiment Diesel, les locaux batteries respecte les exigences.



➔ Les inspecteurs considèrent que l'organisation définie et mise en œuvre par le CNPE pour répondre aux agressions climatiques « grand chaud » est globalement satisfaisante.

4. REPONSES DU CNPE DE BELLEVILLE

Afin de répondre aux différentes demandes de l'ASN :

- Les métiers et en particulier le service conduite apporteront des modifications à ses gammes d'exploitation ce qui permettra de clarifier les actions de chacun.
- L'organisation sera également renforcée de façon à mieux anticiper et appréhender les périodes de Grand chaud.



MERCI

